

Et si l'on jardinait sans polluer ?



Charte d'engagement

« JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »





Charte d'engagement

« JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »

PRÉAMBULE

La présente charte d'engagement est une des réponses aux problèmes posés par les produits phytosanitaires. La Bretagne souffre en effet d'une contamination importante des eaux par les pesticides. De sorte que **la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est devenue une question de santé publique**. Parmi les divers utilisateurs potentiels, les particuliers et jardiniers amateurs sont concernés et leurs pratiques doivent évoluer, à l'image des communes qui s'engagent à limiter les traitements chimiques.

Depuis 1997, les associations de consommateurs, d'environnement et de jardinage et les collectivités territoriales de l'agglomération rennaise et des bassins versants sont engagées dans une stratégie visant à informer les particuliers des problèmes posés par les pesticides et à promouvoir les solutions sans pesticides au jardin.

Dans le cadre du programme « Eau et pesticides ⁽¹⁾ : effets sur la santé et l'environnement », **les associations de la MCE⁽²⁾, Jardiniers de France, Rennes Métropole, et le SMPBR⁽³⁾ ont souhaité établir un partenariat avec les jardinerie**s de l'agglomération rennaise et des bassins versants

Cette opération a été distinguée par le prix national des Éco-maires en 2005

d'alimentation en eau de la Ville de Rennes, pour mieux répondre à ces préoccupations. En 2005, sous l'égide de la DRCCRF⁽⁴⁾ Bretagne, la charte «Jardiner au naturel, ça coule de source !» a ainsi été conclue.

Le premier bilan laisse apparaître que l'efficacité de la charte peut être renforcée sur 2 points principaux :

- par l'amélioration des outils d'information placés dans les jardinerie
- par un prolongement de la formation des vendeurs sur les matériels et les techniques de jardinage sans pesticides

L'ensemble des signataires en 2005 se sont déclarés favorables à sa reconduction. Quatre nouvelles enseignes ont rejoint l'opération en 2006, soit au total 29 magasins.

Les signataires de la charte s'accordent pour lancer au cours de l'année 2006 l'action de **promotion des solutions sans pesticides au jardin qui consiste à :**

- agir sur l'offre : les jardinerie s'engagent à développer leur offre de produits sans pesticides et à orienter au maximum les particuliers vers ces solutions.
- agir sur la demande : les partenaires institutionnels et les associations s'engagent à mener une campagne d'information et de communication des jardiniers amateurs sur les problèmes posés par les pesticides et sur les solutions plus naturelles au jardin.

1 • Le programme « Eau et pesticides » est soutenu par la DDCCRF d'Ille-et-Vilaine, la Diren Bretagne, la DRASS Bretagne, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les partenaires du programme Bretagne eau pure (Les Conseils généraux d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor, du Morbihan et du Finistère, et la Région Bretagne), la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

2 • Le groupe « pesticides » de la Maison de la consommation et de l'environnement est composé de : Adéc, CGL, UFC-Que Choisir, UFCS, Bretagne vivante, Ciele, Eau & rivières de Bretagne.

3 • Syndicat mixte de production d'eau du bassin rennais.

4 • Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

La présente charte d'engagement est conclue entre :

d'une part,

La Communauté d'agglomération Rennes Métropole, ci-après dénommée Rennes Métropole, représentée par son Président Edmond HERVÉ,

Le Syndicat mixte de production d'eau du bassin rennais, ci-après dénommé SMPBR, représenté par son Président Jean-Michel HÉRY,

La Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'Ille-et-Vilaine, ci-après dénommée DRCCRF 35, représentée par son Directeur Eugène JOUAN,

La Maison de la consommation et de l'environnement de Rennes, ci-après dénommée MCE, regroupant les associations de défense de l'environnement et des consommateurs¹, représentée par son Président Nicolas VOUAUX,

L'Association Jardiniers de France, représentée par son Président National, Marcel DUVANT.

D'autre part,

les enseignes commerciales spécialisées jardin ou comportant un rayon jardin, dont les noms suivent :

Bricomarché - Fougères	Leroy Merlin - Chantepie
Castorama - Saint-Jacques-de-la-Lande	Point Vert - Javené
Coop de Broöns - Irodouër	Point Vert - Saint-Brice-en-Coglès
Coop de Broöns - Broöns	Point Vert - L'Hermitage
Floratrait - Noyal-Chatillon-s/Seiche	Super Caténa - Bruz
Gamm Vert - Acigné	Truffaut - Alma Rennes
Gamm Vert - Mordelles	Truffaut - Pacé
Gamm Vert - Pacé	Weldom - Gévezé
Gamm Vert - Plélan-le-Grand	Jardinerie Briand - Fougères
Gamm Vert - Caulnes	SARL Beaulieu - St-Jean-sur-Couesnon
Jardiland - Cesson-Sévigné	Eolys - Collinée
Jardinerie de la Gare France Rurale - Fougères	Leroy Merlin - Betton
Jardinerie de la Seiche - Vern-s/Seiche	Magasin Vert - Betton
Jardirêve - La-Selle-en-Luitré	
Jardirêve - Thorigné-Fouillard	
Ets Seyeux - Luitré	

1 • La Maison de la consommation et de l'environnement regroupe en Ille-et-Vilaine 11 associations de consommateurs : Accl, Adéic, Afoc, Asseco-CFDT, CLCV, CGL, Gulliver, Indecosa-CGT, UDAF, UFC-Que Choisir 35, UFCS et 4 associations d'environnement : Bretagne vivante, Ciele, Eau & rivières de Bretagne et Greenpeace.

ARTICLE 1 - CHAMP GÉOGRAPHIQUE

L'opération s'étend sur le territoire des 37 communes de la communauté d'agglomération Rennes Métropole et des 53 communes des bassins versants alimentant en eau la Ville de Rennes (annexe 1).

ARTICLE 2 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET DES ASSOCIATIONS

Article 2-1 : objectifs

- Protéger l'environnement, particulièrement les ressources en eau, et la santé publique.
- Diminuer la consommation et les ventes de produits phytosanitaires aux particuliers.
- Promouvoir les solutions sans pesticides afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs.
- Diminuer les coûts pour la société inhérents à l'utilisation des pesticides : dépollution de l'eau, collecte et traitement des déchets toxiques, coûts sanitaires...

Article 2-2 : engagements

- Prendre en charge un plan de communication en direction du grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticides (annexe 2) et à les orienter vers les enseignes signataires de la charte.
- Concevoir et mettre à disposition des jardineries des outils de communication pour promouvoir les solutions sans pesticides (annexe 2).
- Assurer la formation des vendeurs sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les solutions sans pesticides et sur les outils mis à disposition dans le cadre de la charte (annexe 3).
- Déterminer et promouvoir des articles que les enseignes signataires ont à disposition (annexe 4).
- Respecter la confidentialité des données transmises par les enseignes en matière de suivi des ventes. La publication des résultats et leur interprétation s'effectueront de manière agrégée à l'échelle de l'agglomération rennaise et/ou des bassins versants.

ARTICLE 3 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DES ENSEIGNES

Article 3-1 : objectifs

- Inscire l'entreprise dans une démarche responsable et citoyenne.
- Participer à une action locale mobilisant l'ensemble des acteurs pour réduire les pollutions par les pesticides.
- Améliorer la fonction de conseil auprès des consommateurs.
- Diminuer la vente des produits phytosanitaires au profit de la vente des articles recommandés par la charte.

Article 3-2 : engagements

- Avoir au moins un vendeur chargé du rayon phytosanitaires ayant suivi une des quatre sessions de formation proposées dans le cadre de la charte par les collectivités publiques et les associations (annexe 3).
- Disposer en magasin du maximum d'articles du tronc commun promus par la charte et développer les autres solutions possibles (voir annexe 4).
- Décliner dans la surface de vente les supports mis à disposition dans le cadre de la charte (voir annexe 2).

- Créer au moins un temps fort pour la promotion des solutions sans pesticides. Ce temps fort pourra consister en la mise en place d'un podium de démonstration des solutions sans pesticides à l'aide des outils mis à disposition dans le cadre de la charte.
- Apporter à chaque client demandeur d'un conseil sur les produits phytosanitaires, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides susceptibles d'être mises en œuvre.
- Désigner un responsable du suivi de la charte au sein du magasin et participer au groupe de suivi de la charte animé par la DDCCRF.
- Fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la charte :

Données quantitatives :

- les quantités et le chiffre d'affaire des désherbants vendus au cours de l'année 2005 et 2006
- les quantités et le chiffre d'affaire des produits de traitements biologiques, pour l'année 2005 et pour l'année 2006,
- les quantités et le chiffre d'affaire des articles relevant de solutions sans pesticides définies dans la charte, pour l'année 2005 et pour l'année 2006 (annexe 5).

Données qualitatives :

- la réponse au questionnaire sur l'impact et sur l'efficacité de la charte qui sera proposée par les collectivités et les associations.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'ensemble des dispositions de la présente convention est réalisé à titre gratuit. Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée par les parties signataires.

ARTICLE 5 - DURÉE

La présente charte prendra effet au 18 avril 2006, date du lancement de l'opération.

Les signataires conviennent de faire un point d'étape à mi-parcours à l'automne 2006, au sein du groupe de suivi animé par la DDCCRF, pour tirer un bilan et envisager la reconduction éventuelle de l'opération.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le groupe de suivi animé par la DDCCRF sera chargé de suivre la mise en œuvre, d'apprécier les résultats et d'envisager les modalités de reconduction de la charte. Ce groupe est composé des représentants des signataires de la charte.

ARTICLE 7 - RETRAIT DE LA CHARTE

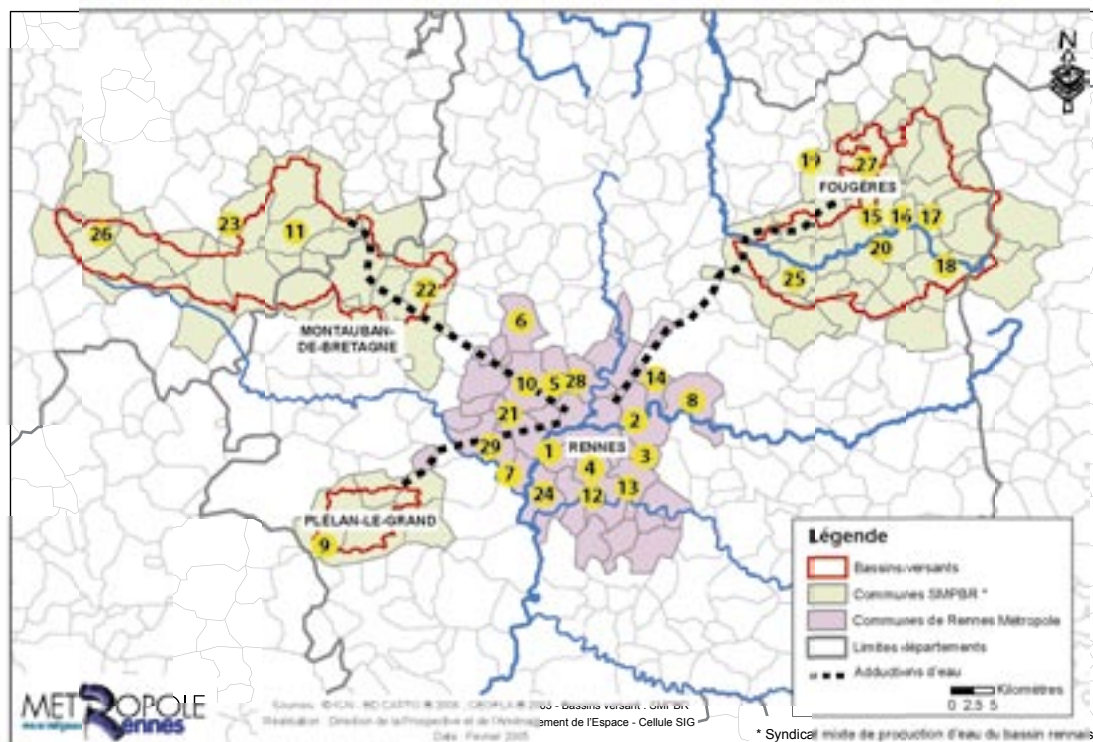
L'opération étant fondée sur le volontariat, les enseignes pourront se libérer des engagements de la charte à tout moment par simple courrier notifié à la DDCCRF. En conséquence de ce retrait, les enseignes ne pourront se prévaloir des messages et supports déclinés par la charte et restitueront les outils de communication mis à leur disposition aux collectivités et associations.

De leur côté, les collectivités et associations pourront prononcer unilatéralement le retrait de l'un ou l'autre des signataires ne respectant pas les engagements, avec les mêmes conséquences que celles évoquées ci-dessus.

Annexe 1

LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Rennes Métropole et les bassins versants d'alimentation en eau



Les 37 Communes concernées de l'agglomération rennaise :

Acigné, Betton, Bourgbarré, Brécé, Bruz, Cesson-Sévigné, Chantepie, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Chevaigné, Cintré, Clayes, Corps-Nuds, Gévezé, L'Hermitage, La Chapelle-des-Fougeretz, La Chapelle-Thourault, Le Rheu, Le Verger, Montgermont, Mordelles, Nouvoitou, Noyal-Chatillon-sur-Seiche, Orgères, Pacé, Parthenay-de-Bretagne, Pont-Péan, Rennes, Saint-Armel, Saint-Erblon, Saint-Gilles, Saint-Grégoire, Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Sulpice-la-Forêt, Thorigné-Fouillard, Vern-sur-Seiche, Vezin-le-Coquet.

Les 53 Communes concernées des bassins versants :

- **Bassin Chèze Canut** : Maxent, Plélan-Le Grand, Saint-Thurial, Treffendel.
- **Bassin Drains et Haut Couesnon** : Beaucé, Billé, La Chapelle-Saint-Aubert,

La Chapelle-Janson, Combourtille, Fleurigné, Fougères, Javené, La Selle-en-Luitré, Laignelet, Landéan, Le Chatelier, Lécousse, Luitré, Mézières-sur-Couesnon, Montreuil-des-Landes, Parcé, Parigné, Romagné, Saint-Aubin-du Cormier, Saint-Étienne-en-Cogles, Saint-Germain-en-Cogles, Saint-Georges-du-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Sauveur des-Landes, Vendel.

- **Bassin versant Haute Rance** : Caulnes, La Chapelle-du-Lou, La Chapelle-Blanche, Collinée, Guenroc, Guitté, Irodouër, Landujan, Langourla, Lanrelas, Le Lou-du-Lac, Médréac, Mérillac, Miniac-sous-Bécherel, Plumaugat, Quédillac, Saint-Jacut-du Mené, Saint-Jouan-de-l'Isle, Saint-Launeuc, Saint-M'Hervon, Saint-Vran, Yvignac-la-Tour.

Annexe 2

PLAN DE COMMUNICATION

CAMPAGNE D’AFFICHAGE

Affiches 120 cm x 176 cm sur le mobilier urbain :

→ placées sur les panneaux « sucettes » et abribus

- de Rennes Métropole
- et de la Ville de Fougères

Affiches 40 cm x 60 cm (reprise de l’affiche mobilier urbain) :

→ mises à disposition des enseignes

→ distribuées dans les mairies

- de Rennes Métropole,
- des bassins versants et à l’ensemble des partenaires.

COMMUNICATION DANS LES MAGASINS

À l’entrée du magasin :

→ des affichettes de format A3 signalant l’opération (affiche personnalisée faisant référence à la charte)

10 affiches par magasin avec le logo de l’enseigne et les logos des partenaires :

- Jardiniers de France,
- Bretagne Eau Pure,
- Rennes Métropole,
- MCE,
- SMPBR.



Dans le rayon phyto :

- **des réglottes** (format 10 x 3 cm) à placer à différents endroits du rayon «phytosanitaires» avec un message renvoyant vers le conseil vendeur «pour faire un choix différent»,
- **l'arrêté préfectoral** du 4 avril 2005.

Près des solutions sans pesticides (paillages, compost, outils...) :

- **des stops produits** (ø10 cm) avec système d'accroche (grippeur) à placer près des solutions préconisées.



En moyenne
30 stop produits
par magasin



- **7 pannonceaux** de 20 x 60 cm, 2 perforations pour mettre en valeur certaines solutions préconisées (produits volumineux, produits placés à l'extérieur...)

Les 7 thèmes développés :

- Les paillages
- Le scarificateur
- Les plantes couvre-sols
- Les composteurs
- Les composts et les fumiers
- La récupération d'eau de pluie
- Les broyeurs de déchets verts



- **1 autocollant** (ø 6 cm) en tant que support universel de promotion de la charte.

Dans le magasin (localisation en fonction de la taille du magasin et de l'espace disponible) :

→ **8 fiches thématiques** avec leur présentoir (35 000 fiches pour l'ensemble des enseignes participantes).

- La pelouse
- Les terrasses et les allées
- Haies, arbustes, rosiers, verger
- Le potager
- Les paillis
- Les animaux auxiliaires du jardin
- Les produits de traitement bio
- Les risques liés aux pesticides



**Présentoir
Jardifiches**



→ **4 livrets plastifiés**

- Comment jardiner sans pesticides
- Ces petits animaux qui aident le jardinier
- Composter au jardin, c'est facile !
- Engrais et amendements : la fertilité au jardin

RELATIONS PRESSE

- Diffusion d'un communiqué de presse au printemps 2006 avec le visuel de l'opération aux 36 bulletins municipaux de Rennes Métropole, au Rennais et aux 52 bulletins municipaux des bassins versants afin que l'opération soit médiatisée au moment où la charte sera effective dans les jardineries.
- Partenariat avec l'Info Métropole en couplant la promotion des techniques alternatives par le biais de la page jardinage de « l'Info Métropole » avec les promotions dans les jardineries et autres surfaces de ventes. Chaque mois, un article sera consacré à une technique alternative particulière (paillages, plantes couvre-sols...), les jardineries s'engageant à assurer la disponibilité et la promotion de ces produits et matériels.
- **Organisation d'une conférence de presse le 18 avril 2006 à 10h30**
 - **Intervenants :** le Président de Rennes Métropole ou son représentant, le Vice-Président de Rennes Métropole délégué à l'environnement, le Président du SMPBR (Syndicat d'eau), le Président de la MCE, le Président de Jardiniers de France et le Directeur régional de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes.
 - **Journalistes ciblés :** presse, radio et télévisions locales et régionales, correspondants locaux des supports nationaux.
 - **Invités :** Agence de l'eau, Région Bretagne, Préfecture Bretagne, Conseil Général d'Ille-et-Vilaine ainsi que l'ensemble des jardineries signataires et les associations de la MCE participantes.
 - **Remise d'un dossier de presse** constitué de fiches thématiques sur le contenu de la charte, ses engagements, les enjeux de l'opération, les partenaires et des conseils pratiques pour jardiner au naturel.
 - **Proposition de reportages** aux télévisions locales le jour même dans une jardinerie différente par télé.
- **Médiatisation** dans la brochure semestrielle « l'eau » diffusée sur les bassins versants et sur les sites www.rennes-metropole.fr en rubrique actu, www.rennes.fr, www.mce-info.org et sur les pages des bassins versants du SMPBR sur le site www.bretagne-eau-pure.org
- **Envoi du dossier de presse** à l'ensemble des journalistes locaux et régionaux n'ayant pu se déplacer, à la presse nationale généraliste, à la presse institutionnelle et à la presse spécialisée environnement et jardin.

Annexe 3

PLAN DE FORMATION

CONTENU DE LA FORMATION

De 9h00 à 12h30 intervention d'un spécialiste du jardin au naturel :

- Les principes du jardinage au naturel
- Les solutions sans pesticides
- La charte «Jardiner au naturel»
- Bilan 2005
- Les nouveaux supports de la charte

12h30 à 14h00 :

- Repas au restaurant (pris en charge par le SMPBR et Rennes Métropole).

De 14h00 à 17h00 :

- Mise en situation client-vendeur
- Argumentaire «Jardiner au naturel»
- Évaluation de la formation

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

- sur l'agglomération rennaise : Rennes Métropole.
- sur les bassins versants : SMPBR.

3 SESSIONS DE FORMATION POUR LES VENDEURS

QUATRE DATES :

23 MARS
30 MARS
6 AVRIL
5 MAI
2006

Annexe 4

LISTE DES SOLUTIONS SANS PESTICIDES

SOLUTION SANS PESTICIDES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
Paillis plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Film plastique • Bâche plastique non tissée 	<ul style="list-style-type: none"> • Géotextile à placer sous les allées gravillonnées
Paillis organiques	<ul style="list-style-type: none"> • Écorces de pin 	<ul style="list-style-type: none"> • Écorces feuillus (ex : Fibralgo - 4 Vaux / Copoflora Terre et Nature...) • Paillettes de chanvre • Paillettes de lin • Cosses de fève de cacao • Feutre végétal
Outils pour le désherbage	<ul style="list-style-type: none"> • Sarcloir à lame fixe ou oscillant • Couteau à désherber • Binette 	<ul style="list-style-type: none"> • Désherbeur thermique à gaz • Pour le travail du sol et extirper les racines des herbes indésirables : - Fourche à bêcher - Croc • Pour semer en rang étroit et sarcler facilement : Cordeau - Serfouette - Rayonneur - Boite à semis
Entretien de la pelouse contre les mousses	<ul style="list-style-type: none"> • Gazon haut de gamme (Label Rouge) et variétés adaptées à l'ombre • Scarificateur manuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Scarificateur à moteur • Tondeuse à gazon à réglage rapide de la hauteur de coupe (6-8 cm)
Fertilisation du sol : engrais organiques et amendements	<ul style="list-style-type: none"> • Compost algoforestier (ex : 4 Vaux, Or brun) • Fumier composté de bovin, de cheval, à base d'algues... • Amendement calcaire et magnésien (Chaux magnésienne, Dolomie) 	
Outils et matériels pour le recyclage (paillage-compostage)	<ul style="list-style-type: none"> • Balai à feuilles • Tondeuse à gazon thermique (pour broyer les déchets végétaux tendres) 	<ul style="list-style-type: none"> • Composteur • Pour ramasser les déchets et les réutiliser : - Sac de ramassage des déchets - Brouette • Broyeur à végétaux • Souffleur-aspirateur-broyeur de feuilles
Plantes couvre-sols	<p>Les trois meilleures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consoude à grandes fleurs (naine tapissante), très rustique • Géranium botanique endressii ou oxonianum • Géranium botanique macrorrhizum <p>Les autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lamier maculé nain (éviter le lamier jaune galéobdolon, trop envahissant) • Céraiste tomenteuse (soleil) • Thlaspi (soleil) 	<ul style="list-style-type: none"> • Alchémille mollis • Arabis (soleil), • Asperule odorante (à l'ombre), • Aubriète (soleil), • Bugle rampant (en sol frais), • Cotoneaster Skogolm • Epimédium • Fusain fortunei (rampant) • Lierre • Marjolaine rampante • Népéta mussinii et «Six Hills Giant» • Pachysandra • Petite pervenche (éviter la grande pervenche, trop envahissante) • Symphorine Chenaultii «Hancock'» • Waldsteinia ternata (à l'ombre)
Engrais verts	<ul style="list-style-type: none"> • Moutarde • Phacélie • Colza d'hiver 	<ul style="list-style-type: none"> • Navette • Sarrasin • Vesce • Seigle • Trèfle violet, incarnat, luzerne

SOLUTION SANS PESTICIDES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
Barrières et pièges contre insectes nuisibles	<ul style="list-style-type: none"> • Voile anti-insectes (ex : Celloplast, Filbio) • Pincés à taupe (le seul système efficace) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pièges à limace • Piège Delta et phéromones (vers de la pomme, mouche de la cerise)
Abris et nichoirs pour auxiliaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nichoirs à mésanges (et autres oiseaux) • Mangeoires à oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Abri pour les hérissons • Abris d'hiver pour insectes auxiliaires (coccinelle, chrysope...)
Produits de traitement bio contre les ravageurs	<ul style="list-style-type: none"> • Insecticides bio : <ul style="list-style-type: none"> → à base de Bacillus thuringiensis (contre chenilles) → à base de pyréthre • Huile de paraffine (huile blanche) • Antilimace 	<ul style="list-style-type: none"> • Bacillus thuringiensis contre doryphore • Antilimace à base de phosphate de fer • Collier anti-insecte • Bande-piège carpocapse
Fongicides	<ul style="list-style-type: none"> • Produits cupriques : → Bouillie bordelaise → Hydroxyde de cuivre • Produit soufré : Soufre micronisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits cupriques : Cuivrol • Produit soufré : soufre liquide (Cuivrol) • Stimulant de la résistance des plantes et fongicides naturels : - Jus d'algue - Purin de prêle - Purin de fougères - Purin d'ortie • Mouillant (pour réduire les doses d'emploi des produits) : terpène de menthe ou de pin
Fruits et légumes moins sensibles aux maladies	<ul style="list-style-type: none"> → Pommes de terre les moins sensibles au mildiou : Éden, Naturella, Nicola, Carlita, Émeraude, Apollo, Juliette, Monalisa, Yesmina. → Tomates les moins sensibles au mildiou : Fandango, Pyros, Ferline. → Aux virus et autres maladies : Carmello, Cobra, Boa... → Laitues solides (résistance au brémia, à la chaleur...) : Canasta, Camaro, Marsala... → Haricots résistants... → Autres légumes 	
Haies champêtres et arbustes favorables aux insectes auxiliaires	<ul style="list-style-type: none"> • Buis toujours vert, viorne obier fertile, laurier-tin, sureau noir, noisetier commun, cornouiller mâle, charme. 	
Arbres fruitiers moins sensibles aux maladies		<ul style="list-style-type: none"> • Pommiers (tavelure) • Pécher (cloque) • Cassissier et groseillier (oïdium) • Framboisier • Cerisier (moniliose...)
Rosiers moins sensibles aux maladies (Marsonina, rouille...)		<ul style="list-style-type: none"> Quelques variétés, notamment du créateur de rose Michel Adam (NIRP).

Annexe 5

SOLUTIONS SANS PESTICIDES RETENUES POUR L'ÉVALUATION QUANTITATIVE DE LA CHARTE

Pour les années 2005 et 2006, les signataires de la charte devront fournir la quantité et le chiffres d'affaires des articles relevant de solutions sans pesticides selon les modalités ci-dessous :

Rubrique	ÉVALUATION MINIMUM REQUISE (selon les produits vendus en jardinerie)		ÉVALUATION VOLONTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
	Indicateur prioritaire	Indicateur à défaut	Indicateurs
Paillage organique	Écorces de pin (en sac)	Paillage organique (en sac) le mieux vendu	Totalité des paillages (en sac) organiques vendus
Engrais vert	Moutarde (en paquet)	Engrais vert (en paquet) le mieux vendu	Totalité des engrais verts (en paquet) vendus
Composteur	Totalité des composteurs vendus		-
Broyeurs	Totalité des broyeurs vendus		-
Scarificateur	Totalité des ventes de scarificateurs vendus		Totalité des locations de scarificateurs
Engrais organique	Compost ou fumier composté (en sac) le mieux vendu		Totalité des composts et fumiers en sac vendus

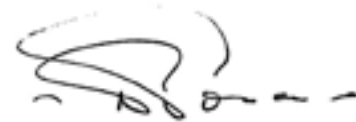
Charte d'engagement SIGNATURES DES INSTITUTIONS



Edmond HERVÉ
Président de Rennes Métropole



Jean-Michel HÉRY
Président du SMPBR



Nicolas VOUAUX
Président de la Maison de la consommation et de l'environnement



Eugène JOUAN
Directeur de la DRCCRF Bretagne

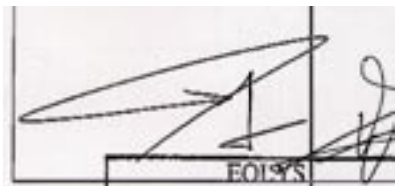


Pour Jardiniers de France
Marcel Duvant

Marcel Duvant
Président National de Jardiniers de France

Charte d'engagement

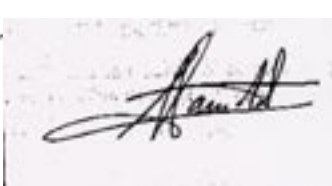
SIGNATURES DES ENSEIGNES COMMERCIALES



Patrice LELOUP
Directeur général
UNION EOLYS - Collinée



Mickaël MACÉ
Responsable de magasin
BRICOMARCHÉ Fougères



Mustapha HAMDAT
Chef du secteur jardin
CASTORAMA - Rennes Saint-Jacques



Bernard TESTARD
Responsable LISA
COOP DE BROÛNS - Irodoùër - Broûns



Jean-Pierre LABBÉ
Directeur
Jardinerie FLORATRAIT - Noyal Châtillon



Fabrice MARAUD
RESPONSABLE RÉSEAU
GAMM VERT Groupe SICALEM
Mordelles - Acigné - Pacé - Plélan Le Grand



Jacqueline CHAPRON
Directeur Adjoint
GAMM VERT SAS Jardin d'Émeraude
Caulnes



Laurent NICOLEAU
Directeur
JARDILAND - Cesson-Sévigné



Jean-Claude MOUSSAY
Gérant
JARDINERIE DE LA GARE - FRANCE RURALE
Fougères



Patrick REUSSARD
Gérant
JARDINERIE DE LA SEICHE - Vern-sur-Seiche



Noël BOUY
Gérant
JARDIRÈVE - Fougères - Thorigné-Fouillard



Philippe SEYEUX
Dirigeant
ETS SEYEUX - Groupe KIRIEL - Luitré



Hervé DAUGAN
Chef de secteur Jardin
LEROY MERLIN - Chantepie



Michel HÉLIE
Directeur de Région
POINT VERT - Groupe AGRIAL - Saint-Brice-en-Cogles - Javené



Patrick GOUGEON
Responsable de magasin



Alain THOREUX
Chef de secteur POINT VERT
Groupe COOPAGRI Bretagne - L'Hermitage



Yves SIMON
Gérant
SUPER CATÉNA - Bruz



Jean-Jacques BERTHEVAS
Manager
TRUFFAUT - Rennes Alma



Arnaud MORGER
Directeur
TRUFFAUT - Pacé



Jean-Claude LANE
Président Directeur Général
WELDOM Groupe AGRIS JANZÉ - Gévezé



Yannick CHERMATI
Responsable secteur jardi,
MAGASIN VERT - Betton



Patrick BISSON
Directeur
LEROY-MERLIN - Betton



DRCCRF - Cité administrative
Bd de la Liberté
35021 RENNES Cedex

SMPBR



Syndicat Mixte de Production
d'eau potable du Bassin Rennais

SCIC - SMPBR
BP 3126 - 35031 RENNES Cedex
eau.rennes@ville-rennes.fr

jardiniers
de FRANCE

Jardiniers de France
BP 559 - 40 route d'Aulnoy
59308 VALENCIENNES Cedex
www.jardiniersdefrance.com

mce
maison de la consommation et de l'environnement
centre technique départemental de la consommation

Maison de la consommation
et de l'environnement (MCE)
48 bd Magenta - 35000 RENNES
www.mce-info.org

METROPOLE
vivre en intelligence
rennes

Rennes Métropole
Mission Environnement
et développement durable
16 boulevard Laënnec - C.S. 44220
35042 RENNES Cedex
metropole@agglo-rennesmetropole.fr

